



**Commission des équipements
et de l'aménagement durable**

1323 - Construction de logements sociaux

**Avenant n° 2 à la convention de délégation des
aides à la pierre de l'Etat pour l'année 2012**

Rapport n° CP/2013/35

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne l'adoption de l'avenant n°2 pour l'année 2012 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat, précisant les objectifs et montants définitifs de la dotation pour le parc HLM au titre de l'année 2012, suite à la réunion du comité régional de l'habitat le 21 novembre 2012.

Le 1^{er} juin 2012, le Président du Conseil Général a signé avec le Préfet et le délégué local de l'agence nationale de l'habitat (ANAH) une convention de délégation, pour 6 ans, des aides à la pierre, sur le territoire départemental en dehors de celui de la communauté urbaine de Strasbourg, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

Le présent avenant détermine la dotation et les objectifs définitifs pour l'année 2012 suite à l'avis du comité régional de l'habitat le 21 novembre dernier, à savoir :

- Une dotation de 1 109 591 € pour le logement locatif social ;
- Les objectifs de production suivants :
 - 428 logements PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) et PLUS (prêt locatif à usage social)
 - 162 logements PLS (prêt locatif social)

En vue de la signature de cet avenant, il vous est également proposé de donner délégation au Président du Conseil Général pour actualiser le montant définitif des droits à engagements pour 2012 délégués par l'Etat au profit du Département.

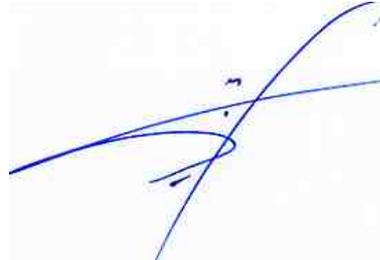
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve l'avenant n°2 pour 2012 à la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer cet avenant et à actualiser le cas échéant le montant des droits à engagement délégués.

Strasbourg, le 20/12/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL